

NOTE EXPLICATIVE SUR LE PROJET
DE DECORATION AU TITRE DU 1%

1° - EMPLACEMENT CHOISI

Le C.E.T. d'ARCACHON est implanté dans une forêt de pins dominant la Ville. La composition générale des bâtiments est groupée autour d'un préau central de distribution qui se prolonge par un patio abrité. Les bâtiments sont bas (rez-de-chaussée et R + 1) et de couleur blanche (en béton).

L'idée de conception est de ne pas "poser" une oeuvre d'art dans un emplacement, mais de concevoir celle-ci de manière totalement intégrée à la vie des élèves, dans le but qu'ils puissent marcher dessus, s'y asseoir, y discuter.

C'est pourquoi il est proposé de traiter le sol complet depuis la descente d'entrée vers le préau, le préau lui même et le patio, en liaison intime avec les travaux prévus par l'entreprise.

2° - NATURE DE LA DECORATION

Dans cette conception, l'artiste intervient dans la manière de traiter l'entrée, dont le sol comporte une partie centrale se relevant pour habiller un poteau B.A. ; dans le traitement du préau, dont le sol se relève pour former bancs ; dans la conception de la cour patio, comportant des ondulations pour se terminer sur un personnage semi-enterré.

3° - MATERIAUX ET CONSTRUCTION

Un partage assez délicat est à faire entre les travaux à exécuter par l'entreprise dans le cadre de son marché, et l'intervention de l'artiste. L'entreprise pourrait probablement prendre à son compte l'exécution des formes générales en béton, ainsi qu'une partie du revêtement prévu en briques. L'artiste aurait à sa charge les dessins, l'exécution des ouvrages délicats, et l'exécution des parties de dallages en briques.

Des briques de coloris différents seraient prévues soit sur les murs en bandes, soit au sol en dessins.

4° - ARTISTE PROPOSE

Il est proposé de faire appel à Mr. SCHULTZE, 21, rue Rabelais à VANVES 92170., dont curriculum vitae.

5° - MONTANT DES TRAVAUX

Crédit pour la 1ère et la 2ème tranche (sans participation communale) : 65.000 frs environ, et si la Municipalité acceptait de participer au prorata du montant des dépenses qu'elle engage, ce crédit pourrait (utilement) être porté à 75.000 frs. environ.

PIERRE SIRVIN
ARCHITECTE EN CHEF
DES BATIMENTS CIVILS ET PALAIS NATIONAUX
145 bis, RUE D'AGUESSEAU, BOULOGNE-SUR-SEINE
TÉL. 603.99.00

Boulogne, le 14 Mai 1973.

Objet :

C.E.T. ARCACHON

PS/FR.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES
Bureau de la Création Artistique
53, rue St. Dominique
75007 PARIS

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 7 Mars 1973, concernant les surfaces à exécuter par Mr. SCHULTZE, Sculpteur, pour la décoration du C.E.T. d'ARCACHON, je vous informe que l'intervention de l'Artiste est presque complètement intégrée aux travaux de gros oeuvre nécessaires à l'exécution des sols et des revêtements de murs. En conséquence, il est difficile de déterminer avec précision les surfaces qui seront affectées à l'Artiste. Cependant, j'ai fait effectuer des estimations par l'Entreprise qui me conduisent à réserver (d'après les prix de l'entreprise) les travaux suivants à l'Artiste :

1° - Travaux d'art purement "sculpteur".

Exécution d'un personnage à moitié enterré dans le sol du patio.

L.= 2.50 l.= 2.50 h.= 1.50

Estimation forfaitaire 13.000 frs

2° - Exécution décoration du préau.

- Formes au sol : 180 m² × 117,30 frs 21.114 frs

- Formes de bancs en béton + formes béton
au sol : 45 m³ × 290,00 frs 13.108 frs

- Habillage de murs : 124 m², 20 × 78,30 f. 9.725, frs

- Habillage poteau : 306 frs

H.T. 44.253 -

T.T.C. 52.052 -

arrondi à .. 52.000 frs

Soit un total de 65.000 frs qui correspond au crédit disponible.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Handwritten signature



15 MAI 1973
196

29 OCT 1973

Création artistique
Bureau C.A.S.

53, rue Saint-Dominique - PARIS 7ème

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de votre souhait de voir réaliser la décoration, au titre du 1^{er}, du Collège d'enseignement technique d'ARCACHON (Gironde) par M. Claude BOUSCAU, sculpteur.

Je dois vous faire connaître que, s'il s'agit du Collège d'enseignement technique Condorcet, un programme de décoration étudié par un autre artiste que M. BOUSCAU, a été présenté par l'architecte de l'établissement, M. SIRVIN. Ce programme a reçu un avis très favorable de la part de la Commission nationale du 1^{er} lors de sa séance du 24 mai 1973 car il a été jugé particulièrement intéressant.

Cette affaire a été instruite conformément à la réglementation en vigueur et elle n'est donc pas susceptible d'être remise en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur général, Chef du Service
de la Création artistique,

L'Inspecteur Général, Chef du Service
de la Création Artistique
B. ANTHON

Monsieur L. DE GRACIA
Président du Syndicat intercommunal
d'Arcachon
Maire d'Arcachon
33 - ARCACHON